
**PROCÈS-VERBAL DE LA 149^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,
TENUE LE MARDI 16 MAI 2023 À 17 H 30 VIA MICROSOFT TEAMS**

| | | |
|-------------------------------|---|--|
| Présences | : | Véronique Assor, Joffrey Bouchard, Adel Omar Dahmane, Coralie Duque, Stéphane Jean-Bart, Geneviève Laporte, Valérie Leblanc, Caroline Otis, Éric Prévile, Éline-Marie Rouleau, Sonia Théberge et Olivier Thibert |
| Absences confirmées | : | Étienne Langlois, Esteben Harguindeguy et Johanne Prud'homme |
| Invitées | : | Sonia Ducharme-Beausoleil, Pascale Dupaul, Mariève Fortin et Cynthia Lemieux |
| Présidence d'assemblée | : | Stéphane Mercier |
| Secrétaire d'assemblée | : | Chantale Gagné |

149.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 17 h 32.

Les nouveaux membres se présentent, soit madame Sonia Théberge, représentant le personnel professionnel en remplacement de madame Kim Dufresne et monsieur Éric Prévile, représentant le personnel enseignant en remplacement de madame Marie-Ève Paquin.

149.2 Adoption de l'ordre du jour

CECL230516-01

Sur proposition de monsieur Adel Omar Dahmane, dûment appuyée par madame Sonia Théberge, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

Adoptée à l'unanimité.

| | | |
|--------------|--|-------------|
| 149.1 | Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum | Pour |
| 149.2 | Ordre du jour | Adoption |
| 149.3 | Procès-verbaux : | Adoption |
| | 149.3.1 Assemblée ordinaire du lundi 13 février 2023 | |
| | 149.3.2 Assemblée extraordinaire du mardi 14 mars 2023 | |
| 149.4 | Suite des procès-verbaux | |
| 149.5 | Parole à l'assemblée | |

| | | |
|---------------|--|--------------|
| 149.6 | Règles départementales d'évaluation des apprentissages (RDEA) <i>Présenté par : Pascale Dupaul, directrice adjointe du Service des programmes et du développement pédagogique</i> | Adoption |
| 149.7 | Cahier de programme de Sciences humaines <i>Présenté par : Cynthia Lemieux, directrice adjointe du Service des programmes et du développement pédagogique</i> | Adoption |
| 149.8 | Effectifs étudiants <i>Présenté par : Sonia Ducharme-Beausoleil, directrice adjointe de l'organisation scolaire, de la formation générale et du tremplin DEC</i> | Présentation |
| | 149.8.1 Clientèle confirmée – Hiver 2023 | |
| | 149.8.2 Demandes d'admission automne 2023 (1 et 2 ^e tours) | |
| 149.9 | Information <i>Présenté par : Caroline Otis, directrice du Cégep à L'Assomption</i> | Information |
| | 149.9.1 Mention d'honneur de l'AQPC | |
| | 149.9.2 Médailles du Lieutenant-Gouverneur du Québec | |
| | 149.9.3 Correction d'une erreur de préalables pour les grilles de Sciences humaines et pour la grille de Techniques d'intégration multimédia <i>Présenté par : Pascale Dupaul</i> | |
| 149.10 | Rapport de la direction <i>Présenté par : Caroline Otis</i> | Présentation |
| 149.11 | Autres points | |
| 149.12 | Prochaine assemblée : le mardi 13 juin 2023 à 18h | |
| 149.13 | Levée de l'assemblée | |

Adoptée à l'unanimité.

149.3 Adoption des procès-verbaux

149.3.1 Assemblée ordinaire du lundi 13 février 2023

CECL230516-02

Sur proposition de madame Valérie Leblanc, dûment appuyée par monsieur Adel Omar Dahmane, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 147^e assemblée ordinaire tenue le lundi 13 février 2023.

Adoptée à l'unanimité.

149.3.2 Assemblée extraordinaire du 14 mars 2023

CECL230516-03

Sur proposition de monsieur Olivier Thibert, dûment appuyée par monsieur Adel Omar Dahmane, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 148^e assemblée extraordinaire tenue le mardi 14 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité.

149.4 Suite des procès-verbaux

En suivi du procès-verbal du 13 février dernier, madame Otis indique que la lettre lue durant cette assemblée a été transmise aux membres le 23 février dernier. Elle mentionne également que le conseil d'administration a adopté les règlements no 4 et no 5 ainsi que la planification stratégique 2023-2028. Finalement, le document explicatif du Plan de réussite éducative 2023-2028 a été envoyé aux membres.

149.5 Parole à l'assemblée

Sans objet.

149.6 Règles départementales d'évaluation des apprentissages (RDEA)

Présenté par : Pascale Dupaul, directrice adjointe du Service des programmes et du développement pédagogique

Madame Pascale Dupaul présente ce dossier. Le Règlement sur le régime des études collégiales impose aux collèges la responsabilité d'adopter une Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) et de s'assurer de son application¹. Au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (CRLA), la nouvelle version de la PIEA a été adoptée le 24 novembre 2021 par le conseil d'établissement.

Pour mieux tenir compte des contextes disciplinaires et de la diversité des pratiques, la PIEA prévoit que les pratiques d'évaluation peuvent varier d'un département à l'autre. Les Règles départementales d'évaluation des apprentissages (RDEA) sont un ensemble de mesures décidées par un département concernant l'évaluation des apprentissages. Les RDEA ciblent des éléments précis déterminés par la PIEA (épreuve finale de cours, double seuil de réussite, pondération maximale des travaux d'équipe, qualité de la langue française, présence en stage crédité, règles de présentation des travaux). Elles sont colligées à l'annexe A de la PIEA et sont rendues publiques par leur dépôt sur le site Internet du Cégep. Les extraits pertinents des RDEA sont aussi cités dans les plans de cours.

Les RDEA sont élaborées selon le gabarit fourni par le SPDP et sont adoptées par le département. Le coordonnateur du département les transmet à la direction des études pour approbation. La direction sollicite ensuite l'avis de la commission des études pour l'adoption en conseil d'établissement. Les

RDEA sont applicables pour l'année scolaire suivant leur adoption. Elles peuvent être reconduites ou amendées, au besoin, en respectant la même procédure.

Attendu que le Cégep doit s'assurer de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) ;

Attendu qu'il est prévu dans la nouvelle PIEA de colliger à l'annexe A les Règles départementales d'évaluation des apprentissages (RDEA) de l'ensemble des départements ;

Attendu que les départements ont reconduit ou amendé leurs règles départementales d'évaluation des apprentissages pour l'année 2023-2024;

Attendu que tous les départements ont adopté leurs règles départementales d'évaluation des apprentissages pour l'année 2023-2024;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 2 mai 2023;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption.

CECL230516-04

Sur proposition de madame Véronique Assor, dûment appuyée par madame Sonia Théberge, il est résolu d'adopter les Règles départementales d'évaluation des apprentissages pour l'année 2023-2024.

Adoptée à l'unanimité.

149.7 Cahier de programme Sciences humaines

Présenté par : Cynthia Lemieux, directrice adjointe du Service des programmes et du développement pédagogique

Madame Cynthia Lemieux présente ce dossier. À la suite de la réception, en juin 2021, du nouveau devis ministériel, la direction du collège a saisi le comité de programme Sciences humaines de l'actualisation du programme. L'implantation obligatoire de celle-ci est prévue à l'automne 2023.

Le contenu du Cahier de programme Sciences humaines a été rédigé de manière à regrouper les informations relatives au profil de sortie attendu, à la répartition des compétences, à la séquence des cours, aux descriptifs des cours et à leur pondération, de même qu'à l'épreuve synthèse de programme. Il se veut un outil d'informations et de suivi de l'offre de formation, tant pour le personnel que pour les étudiants.

Le Cahier de programme est conforme au devis ministériel et à la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) et il témoigne de la version locale du programme d'études. Il a été rédigé par le comité d'actualisation en collaboration avec le Service des programmes et du développement pédagogique.

Des ajustements linguistiques ainsi que les noms de nouveaux collaborateurs ont été ajoutés au document. Le document final sera transmis aux membres.

Attendu que le Cahier de programme Sciences humaines est conforme au devis du ministère de l'Enseignement supérieur transmis en juin 2021;

Attendu que le Cahier de programme est conforme à la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Cégep;

Attendu l'avis favorable du comité de programme Sciences humaines lors de la réunion du 20 avril 2023;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 2 mai 2023;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL230516-05

Sur proposition de monsieur Olivier Thibert, dûment appuyée par madame Valérie Leblanc, il est résolu d'adopter le Cahier de programme de Sciences humaines.

Adoptée à l'unanimité.

149.8 Effectifs étudiants

Présenté par : Sonia Ducharme-Beausoleil, directrice adjointe de l'organisation scolaire, de la formation générale et du tremplin DEC

149.8.1 Clientèle confirmée – Hiver 2023

Madame Sonia Ducharme-Beausoleil mentionne que le cégep a une légère baisse de clientèle à l'hiver 2023 par rapport aux années précédentes, mais que celle-ci est observée à travers le réseau.

149.8.2 Demandes d'admission automne 2023 (1 et 2e tours)

En ce qui a trait aux demandes d'admission pour l'automne 2023, elle informe les membres que le cégep note une augmentation de 23,6% dans l'ensemble de ses programmes au 1^{er} tour en comparaison à 3% dans le réseau collégial. Nous avons eu moins de demandes pour le 2^e tour.

149.9 Information

Présenté par : Caroline Otis, directrice du Cégep à L'Assomption

149.9.1 Mention d'honneur de l'AQPC

Madame Caroline Otis informe l'assemblée que la mention d'honneur 2023 de l'AQPC sera décernée à madame Céline Perreault, enseignante en Techniques d'éducation à l'enfance. Cette mention sera

soulignée lors du banquet qui est organisé à Rivière-du-Loup en juin dans le cadre du colloque de l'AQPC. Malheureusement, nous avons appris son décès par la suite. Le prix lui sera donc remis à titre posthume.

149.9.2 Médailles du Lieutenant-Gouverneur du Québec

Jordan Valiquette et Sharly Desdardins, finissants en Sciences de la nature, ont reçu la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse 2023 le 22 avril dernier. Le descriptif des nominations de ces étudiants sera envoyé aux membres.

149.9.3 Correction d'une erreur de préalables pour les grilles de Sciences humaines et pour la grille de Techniques d'intégration multimédia

Présenté par : Pascale Dupaul

Les membres sont informés de la correction qui a été apportée aux grilles de Sciences humaines et de Techniques d'intégration multimédia qui ont été adoptées en décembre dernier. Le deuxième cours d'éducation physique a été retiré des préalables.

149.10 Rapport de la direction

Présenté par : Caroline Otis

Madame Otis présente brièvement les activités qui ont eu lieu au Cégep depuis la dernière rencontre. Le rapport complet de la direction sera transmis aux membres par courriel.

Madame Otis profite de l'occasion pour inviter les membres à assister à l'une des Cérémonies des finissants des 1^{er} et 2 juin prochains.

149.11 Autres points

Sans objet.

149.12 Prochaine assemblée

La prochaine assemblée ordinaire est prévue le mardi 13 juin 2023 à 18h.

149.13 Levée de l'assemblée

CECL230516-06

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 18h21.

Stéphane Mercier
Président du conseil d'établissement
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Caroline Otis
Directrice
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

/cg